

Commission de la Défense nationale

VISITE AU SERVICE GÉNÉRAL DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (SGRS) ET À LA SÛRETÉ DE L'ÉTAT (VSSE) – MERCREDI 29 AVRIL 2015

Le mercredi 29 avril 2015, une délégation de la commission de la Défense nationale a rendu visite au Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) et à la Sûreté de l'État (VSSE).

La délégation se composait de Mme Karolien GROSEMANS, présidente de la commission de la Défense nationale, M. Benoit HELLINGS, premier vice-président, et des membres Peter BUYSROGGE, Renate HUFKENS, Alain TOP, Dirk VAN MECHELEN, Georges DALLEMAGNE, Johan KLAPS et Stéphane CRUSNIÈRE.

Dans le quartier Reine Elisabeth à Evere, la délégation a été reçue dans la matinée par le lieutenant-général Eddy Testelmans, Acos-IS, Chef du SGRS. Dans l'après-midi, elle a été accueillie dans les locaux de la Sûreté de l'État par M. Jaak Raes, administrateur général.

Le département d'état-major SGRS de la Défense est chargé du renseignement et de la sécurité militaire. Lors de missions à l'étranger, il organise l'assistance dans ces deux domaines. Il gère également les attachés de la Défense et les conseillers militaires auprès des ambassades et consulats belges.

Le Service de renseignement militaire fait partie de l'armée. Sa mission principale consiste à analyser et traiter le renseignement relatif à toute menace pour l'intégrité du territoire national, les plans de défense militaire, l'accomplissement des missions des forces armées ou la sécurité des ressortissants belges à l'étranger. En outre, le SGRS doit également veiller à la sécurité du personnel relevant de la Défense, des installations et des secrets militaires et du potentiel scientifique et économique. Il doit par ailleurs neutraliser d'éventuelles cyberattaques et en identifier les auteurs. À l'instar de la Sûreté de l'État, le Service de renseignement militaire effectue également les enquêtes de sécurité sur les personnes qui, pour des raisons professionnelles, doivent avoir accès à des informations militaires classifiées. Le SGRS peut collaborer avec les autorités judiciaires en leur apportant son assistance technique (source : www.comiteri.be).

La Sûreté de l'État est un service créé dès l'automne 1830. Il s'agit de l'unique service de renseignement civil belge. Il revêt un caractère défensif et opère depuis un bureau central, bien qu'il possède également un certain nombre d'antennes régionales.

La Sûreté de l'État remplit différentes missions. La plus connue est l'analyse et le traitement du renseignement relatif à toute menace contre la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel et l'obligation d'en informer le gouvernement. Ce service a également pour mission d'assurer la protection rapprochée de hautes personnalités étrangères en visite en Belgique et d'effectuer des enquêtes de sécurité conformément à la loi relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité. La Sûreté de l'État peut également collaborer avec les autorités judiciaires en leur apportant son assistance technique (par exemple dans des affaires de terrorisme) (source : www.comiteri.be).